

# Discours du Président de la République sur le thème de la lutte contre les séparatismes

Emmanuel MACRON, le 2 octobre 2020 aux Mureaux - Seul le prononcé fait foi

Mesdames, messieurs les ministres, mesdames messieurs les parlementaires, monsieur le maire, François, merci beaucoup, monsieur le président du conseil départemental, monsieur le président de la communauté urbaine, monsieur le préfet, monsieur le premier président à la Cour d'appel, monsieur le procureur général, madame la rectrice, mesdames et messieurs en vos grades et qualités, mesdames et messieurs.

Merci Monsieur le Maire de nous accueillir aux Mureaux et aujourd'hui à la fois poser des actes et avoir un échange sur un sujet aussi important pour notre République dans votre ville, dans votre département, n'est pas un hasard. Vous êtes une terre de combat républicain et vous savez les mener, une ville de solutions comme vous avez coutume de le dire et un département terre de contrastes, mais qui a toujours su, par l'école, la formation, le travail, affronter ces défis.

L'objectif de notre rendez-vous d'aujourd'hui est double. D'abord, définir la réalité de nos problèmes sans tabou mais sans facilité non plus. Qu'est-ce qui aujourd'hui, dans notre société, met en danger notre République, notre capacité à vivre ensemble, et vous faire part des décisions prises en conséquence qui sont le fruit d'un travail méthodique conduit depuis près de 3 ans, et que nous avons, ces dernières semaines, finalisé avec le Gouvernement.

Le problème, ce n'est pas la laïcité. Je l'ai plusieurs fois rappelé, la laïcité en République française, c'est la liberté de croire ou de ne pas croire, la possibilité d'exercer son culte à partir du moment où l'ordre public est assuré. La laïcité, c'est la neutralité de l'État et en aucun cas l'effacement des religions dans la société dans l'espace public. La laïcité, c'est le ciment de la France unie. Si la spiritualité relève du domaine de chacun, la laïcité est notre affaire à tous. Et donc, les républicains sincères ne doivent jamais céder à ceux qui, au nom du principe de laïcité, tentent de susciter des divisions, des confrontations à partir de multiples sujets qui, bien souvent, sont l'essentiel de nos discussions, mais pas l'essentiel du problème. En la matière, nous avons des règles, il nous faut les faire respecter fermement et justement. Partout, sans concession. De la même manière, ne nous laissons pas entraîner dans le piège de l'amalgame tendu par les polémistes et par les extrêmes qui consisterait à stigmatiser tous les musulmans. Ce piège, c'est celui que nous tendent les ennemis de la République, qui consisterait à faire de chaque citoyen de confession musulmane un allié objectif parce qu'il serait la victime d'un système bien organisé. Trop facile.

Ce à quoi nous devons nous attaquer, c'est le séparatisme islamiste. C'est un projet conscient, théorisé, politico-religieux, qui se concrétise par des écarts répétés avec les valeurs de la République, qui se traduit souvent par la constitution d'une contre-société et dont les manifestations sont la déscolarisation des enfants, le développement de pratiques sportives, culturelles communautarisées qui sont le prétexte pour l'enseignement de principes qui ne sont pas conformes aux lois de la République. C'est l'endoctrinement et par celui-ci, la négation de nos principes, l'égalité entre les femmes et les hommes, la dignité humaine.

Le problème, c'est cette idéologie, qui affirme que ses lois propres sont supérieures à celles de la République. Et je l'ai souvent dit, je ne demande à aucun de nos citoyens de croire ou de ne pas croire, de croire un peu ou modérément, ça n'est pas l'affaire de la République, mais je demande à tout citoyen, quelle que soit sa religion ou pas, de respecter absolument toutes les lois de la République. Et il y a dans cet islamisme radical, puisque c'est le cœur du sujet, abordons-le et nommons-le, une volonté revendiquée, affichée, une organisation méthodique pour contrevenir aux lois de la République et créer un ordre parallèle, ériger d'autres valeurs, développer une autre organisation de la société, séparatiste dans

un premier temps, mais dont le but final est de prendre le contrôle, complet celui-ci. Et c'est ce qui fait qu'on en vient ainsi progressivement à rejeter la liberté d'expression, la liberté de conscience, le droit au blasphème. Qu'insidieusement, on conduit à se radicaliser. Près de 170 personnes, pour ne citer qu'un exemple, sont suivies pour radicalisation violente ici, dans les Yvelines. On vient parfois jusqu'à aller faire le djihad. Nous savons que nous avons 70 jeunes qui sont partis en Syrie, dans le département et qui sont souvent des enfants de la République suivant cette dérive, allant même jusqu'à passer à l'acte en tentant de verser le sang où parfois jusqu'au pire. C'est aussi cette voie dont nous avons encore vu les manifestations vendredi dernier, à proximité des locaux de Charlie Hebdo.

À cet égard, quand j'évoque tout cela, je n'oublie évidemment ni le moment ni le lieu où nous parlons. Le moment, celui du procès des attentats de janvier 2015, et j'ai une pensée émue et fraternelle pour les familles des blessés, les familles de victimes et leurs proches qui ont vécu l'horreur en janvier 2015. Et je veux ici aussi, parce que je n'oublie pas le lieu, rendre hommage à toutes les victimes du terrorisme et en particulier au commandant de police Jean-Baptiste SALVIN et à sa compagne, Jessica SCHNEIDER, dont le souvenir est encore vivace aux Mureaux.

Mais en disant tout cela, en rappelant chacune de ces étapes si je puis dire, qui n'est pas un chemin univoque ni une fatalité, je veux qu'il n'y ait aucune confusion ni aucun amalgame. Aucune de ces réalités ne doit être écrasée l'une sur l'autre. Mais force est de constater qu'il y a un islamisme radical qui conduit à nier les lois de la République, qui conduit à banaliser la violence et qui a conduit certains de nos citoyens, de nos enfants à choisir le pire ou à considérer que le pire était devenu naturel, et donc à créer des conditions de dérives politiques mais aussi de dérives violentes, celles du terrorisme islamiste. Ce qui est aujourd'hui notre défi c'est de lutter contre la dérive de certains au nom de la religion en veillant à ce que ne soient pas visés ceux qui veulent croire en l'islam et sont pleinement citoyens de notre République. Et au fond depuis des années, nous sommes encombrés par cette réalité.

Voulez-vous dire les choses et considérer que des millions de nos citoyens vivent dans la République comme citoyens pleins et entiers et croient dans l'islam ? On vous dit : vous êtes naïfs, vous les couvrez, vous ne regardez pas le problème en face. Voulons-nous répondre à ces dérives que j'évoque, y compris dans leurs formes les plus radicales, on tombe dans le piège de stigmatiser toute une religion.

Le chemin c'est celui que je viens de tracer. Isoler le problème, celui de l'islamisme radical, savoir que chacune de ces étapes peut mécaniquement entretenir l'autre, et donc ne céder à aucune facilité, aucun cynisme, dire les choses et accepter aussi que nous sommes face à un défi qui a mis des décennies à se constituer dans notre pays et que nous ne le terrasserons pas en un jour. Mais c'est ensemble que nous devons dans un réveil républicain nous opposer à ceux qui veulent nous séparer.

Beaucoup de choses ont été écrites, décrites, analysées très profondément sur ce que notre pays vit à cet égard. J'aurai l'humilité de ne pas me prétendre un spécialiste mais en quelques mots, pour partager les choses telles que je les vois. L'islam est une religion qui vit une crise aujourd'hui, partout dans le monde. Nous ne le voyons pas que dans notre pays, c'est une crise profonde qui est liée à des tensions entre des fondamentalismes, des projets justement religieux et politiques qui, on le voit dans toutes les régions du monde, conduisent à un durcissement très fort, y compris dans des pays où l'islam est la religion majoritaire. Regardez notre amie, la Tunisie, pour ne citer que cet exemple. Il y a 30 ans, la situation était radicalement différente dans l'application de cette religion, la manière de la vivre et les tensions que nous vivons dans notre société sont présentes dans celle-ci qui est sans doute l'une des plus éduquées, développées de la région. Il y a donc, une crise de l'islam, partout qui est gangrené par ces formes radicales, par ces tentations radicales et par une aspiration à un djihad réinventé, qui est la destruction de l'autre. Le projet de califat territorial contre lequel nous avons lutté au Levant, contre lequel nous luttons au Sahel, mais partout, des formes plus ou moins insidieuses, les plus radicales. Cette crise nous touche par définition aussi.

À cela s'ajoutent les influences extérieures et une organisation méthodique de pouvoirs politiques, d'organisations privées qui ont poussé ces formes les plus radicales. Il faut bien dire que nous avons laissé faire, chez nous comme à l'étranger. Wahhabisme, salafisme, frères musulmans, beaucoup de ces formes étaient au début d'ailleurs pacifique pour certaines. Elles ont progressivement dégénéré dans leur expression. Elles se sont elles-mêmes radicalisées. Elles ont porté des messages de rupture, un projet politique, une radicalité dans la négation par exemple de l'égalité femmes - hommes, et par des financements extérieurs, par un endoctrinement venant de l'extérieur, elles ont atteint notre territoire dans son intimité.

Cette réalité nous touche, nous frappe. Elle a grandi ces dernières années. Il faut la nommer.

À cela s'ajoute le terreau sur lequel tout ce que je viens de décrire s'est établi. Nous avons nous-mêmes construit notre propre séparatisme. C'est celui de nos quartiers, c'est la ghettoïsation que notre République, avec initialement les meilleures intentions du monde, mais a laissé faire, c'est-à-dire que nous avons eu une politique, on a parfois appelé ça une politique de peuplement, mais nous avons construit une concentration de la misère et des difficultés, et nous le savons très bien. Nous avons concentré les populations souvent en fonction de leurs origines, de leurs milieux sociaux. Nous avons concentré les difficultés éducatives et économiques dans certains quartiers de la République. Nous avons... Malgré les efforts des élus, des préfets de la République dont je salue l'engagement, nous n'avons pas pu, à cause justement de cela, recréé suffisamment de mixité, et surtout, nous n'avons pas réussi à aller aussi vite que ce phénomène en termes de mobilité éducative et sociale. Nous avons créé ainsi, des quartiers où la promesse de la République n'a plus été tenue, et donc des quartiers où l'attraction de ces messages, où ces formes les plus radicales qui étaient sources d'espoir, qui apportaient et qui apportent, soyons lucides, des solutions pour éduquer les enfants, apprendre la langue d'origine, s'occuper des personnes âgées, fournir des services, permettre de faire du sport.

Au fond, ce que la République n'a plus apporté parce qu'elle était submergée par ses propres difficultés, parce que parfois, elle avait reculé en termes de services publics, ces organisations, porteurs de cet islam radical, s'y sont méthodiquement substitués. Et donc sur nos reculs, parfois nos lâchetés, ils ont construit leur projet, méthodiquement là aussi. C'est pourquoi les insuffisances de notre politique d'intégration, de nos luttes contre la discrimination, du racisme comme de l'antisémitisme, l'un nourrissant l'autre, ont aussi progressivement favorisé ce développement.

S'ajoute à tout cela le fait que nous sommes un pays qui a un passé colonial et qui a des traumatismes qu'il n'a toujours pas réglé avec des faits qui sont fondateurs dans notre psyché collective, dans notre projet, dans notre manière de nous voir. La guerre d'Algérie en fait partie et au fond tout ce, toute cette période de notre histoire est revue comme à rebours, parce que nous n'avons jamais déplié les choses nous-mêmes. Et donc nous voyons des enfants de la République, parfois d'ailleurs, enfants ou petits-enfants de citoyens aujourd'hui issus de l'immigration et venus du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne, revisiter leur identité par un discours post-colonial ou anti-colonial. Nous voyons des enfants dans la République qui n'ont jamais connu la colonisation, dont les parents sont sur notre sol et les grands-parents depuis longtemps, mais qui tombent dans le piège, là aussi méthodique de certains autres qui utilisent ce discours, cette forme de haine de soi que la République devrait nourrir contre elle-même, mais aussi de tabous que nous avons nous-mêmes entretenu et faisant miroiter leurs origines avec notre histoire, nourrissent aussi ce séparatisme. Je distingue chacun de ces éléments méthodiquement, mais ils se mélangent tous dans la réalité de nos vies. Ils se mélangent tous, et se nourrissent les uns des autres. Et le projet politique d'ailleurs, c'est pour cela que je l'ai appelé séparatisme islamiste parce qu'il s'émancipe parfois même de la stricte religion dans un projet conçu - ; eh bien mélange toutes ces réalités, mais elles sont là.

Il nous faut donc affronter avec beaucoup de détermination et de force les formes inacceptables et radicales aujourd'hui, à court terme. Il nous faut reconquérir tout ce que la République a laissé faire et qui

a conduit une partie de notre jeunesse ou de nos citoyens à être attirés par cet islam radical. Et il nous faut aussi revenir sur nos propres traumatismes et nos propres insuffisances pour en quelque sorte ouvrir ce livre. Et je le dis parce que c'est tout cela qu'il nous faut tenir ensemble, si nous avons un discours réducteur, nous enverrons un message simple à toute la jeunesse des quartiers : "Nous ne vous aimons pas. Vous n'avez pas de place dans la République. Filer vers chez eux." Si nous avons un message naïf, nous laisserons aussi filer toute une partie de notre République qui nous dira "Ils ne savent pas s'attaquer aux problèmes de mon quotidien. J'en vis les conséquences : je vois l'école qui ferme à côté de chez moi, les pratiques, l'association, les psalmodieurs." Il nous faut traiter les deux tout à la fois en dépliant chacun des points que je viens d'évoquer. C'est une action qui commence aujourd'hui et c'est une action tous ensemble que nous devons mener et qui prendra des années et des années.

Sur ce sujet, nous agissons depuis le premier jour avec beaucoup de force, de détermination sur le terrain, nos fonctionnaires sont à pied d'œuvre. Je ne vais pas ici redire tout ce qui a été fait depuis 3 ans en matière de lutte contre le terrorisme, mais beaucoup a été fait par nos services de renseignement, par nos forces de sécurité intérieure, par nos magistrats. Des lois votées dès le début du quinquennat, une organisation nouvelle, des services de renseignement mieux coordonnés, un parquet spécialisé créé, des moyens accordés, 32 attentats déjoués. Mais les choses se sont aussi transformées accompagnant les mutations que je viens d'évoquer. Nous avons affronté un terrorisme importé. Nous avons ce qu'on appelle un terrorisme endogène dont les formes se sont hybridées et qui est aux confins, pour certains, des dérives qui viennent de l'islam radical, pour d'autres, aux confins de la psychiatrie et de la radicalisation politico-religieuse, avec parfois des individus, on le sait très isolés, qui peuvent en quelques heures se radicaliser. Il nous faut donc continuer avec détermination, force. C'est la mission, l'engagement du ministre de l'Intérieur et à ses côtés, de tous les fonctionnaires auprès de lui, c'est aussi la mission du garde des Sceaux pour continuer à déjouer, à avancer, à reconquérir.

Nous avons aussi, depuis 2017, accru la lutte contre la radicalisation, là aussi avec des actes, clairs, précis, fermes. Dès la fin 2017, des plans de lutte contre la radicalisation impliquant l'ensemble des services de l'État ont été déployés à bas bruit dans 15 quartiers, de manière extrêmement confidentielle, pour avoir des méthodes les plus efficaces avec une coopération de tous les services de l'État, des magistrats sur le terrain, des services de renseignements. 212 débits de boissons, 15 lieux de culte, 4 écoles, 13 établissements associatifs et culturels ont été fermés, des centaines de contrôles réalisés, des millions d'euros saisis dans ces quartiers. Les résultats obtenus nous ont conduit à étendre cette méthode à l'ensemble du territoire. Les résultats, nous les avons, cette méthode a prouvé son efficacité. Nous l'étendons et nous la menons maintenant partout sur le sol français. Dans chaque département, des cellules de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire ont été installées l'hiver dernier. Elles ont déjà permis d'interdire des conférences organisées par des mouvements islamistes radicaux, d'entraver financièrement une association détournant sa raison d'être pour promouvoir l'islam politique. Ailleurs, de fermer une école clandestine, où des jeunes filles de 7 ans portaient le voile intégral, etc., etc. Au total, depuis le 1er janvier 2020, 400 contrôles ont été effectués, 93 fermetures prononcées.

Les actes sont là, je les assume, le Gouvernement avec moi, ils valent souvent mieux que les mots. Nous continuerons sur ce point d'avancée. Et je veux souligner, combien le travail qui est conduit par le Gouvernement en matière de lutte contre les stupéfiants et contre les bandes organisées, est un travail jumeau de celui-ci. Parce que, bien souvent, ces réseaux d'un Islam radical sont financièrement organisés en lien avec les stupéfiants, en lien avec une économie qui les nourrit et organise, si je puis dire, les propres désordres du quartier ou son propre ordre parallèle. Tout ça se tient, et c'est ce plan coordonné, déterminé, que nous continuerons de mener. Nous n'avons jamais fait preuve d'angélisme ou de naïveté. Ces actions n'avaient jamais été mises en œuvre avec un tel esprit systématique et une telle méthode. Il nous faut donc aujourd'hui, non seulement les poursuivre, mais les amplifier.

Notre réponse doit être plus large, puissante, répondre aux problèmes concrets observés sur le terrain. Et la réponse passe par des mesures d'ordre public, elle passe aussi par des mesures de réengagement de la

République, et au fond, par une stratégie d'ensemble que je veux ici exposer, et qui, pour moi, tourne autour de cinq piliers principaux.

C'est une mobilisation de toute la nation, ce réveil républicain que j'évoque. Et ce que nous avons ainsi conçu, préparé, mûri, c'est le fruit des observations de terrain de nos fonctionnaires, mais aussi des élus, des associations, parce qu'il nous faudra tous ensemble la bâtir. Au cœur de cette stratégie, il y a la mobilisation de beaucoup d'acteurs, la responsabilisation de certains, il y aura aussi un texte de loi. Le ministre de l'Intérieur et sa ministre déléguée présenteront le 9 décembre prochain en conseil des ministres, un projet de loi qui, 115 ans après l'adoption définitive de la loi de 1905, visera à renforcer la laïcité, à consolider les principes républicains. L'ensemble des ministres, ici présents, ont été fortement contributeurs de ce texte, et je les en remercie, et continueront de l'enrichir dans les jours et semaines qui viennent au fur et à mesure des concertations, et auront à conduire aux côtés du ministre et de la ministre les débats parlementaires.

Le premier axe de ce réveil, de ce patriotisme républicain sur ce sujet que j'appelle de mes vœux, c'est d'abord un ensemble de mesures d'ordre public et de neutralité du service public, qui constituent des réponses immédiates, fermes à des situations constatées, connues, contraires à nos principes. Des élus, parfois sous pression de groupes ou de communautés, ont pu envisager et peuvent envisager d'imposer des menus confessionnels à la cantine. Nous avons sur ce sujet des cas, dans des départements comme la Seine-Saint-Denis, mais aussi en Normandie. D'autres élus excluent ou projettent d'exclure les hommes ou les femmes de certains créneaux d'accès aux piscines. Ce fut, par exemple, le cas dans une commune non loin d'ici, où des femmes ont revendiqué des horaires d'accès distincts des hommes à la piscine. Une fois, la loi votée, le préfet pourra suspendre les actes municipaux correspondant à ces situations en constatant cette carence républicaine. Et si sa décision n'était pas appliquée, se substituer à l'autorité locale avec l'accord du juge. C'est à la fois une mesure de protection de ce qui est la neutralité des services publics, de ce qui est aussi le maintien de l'ordre public. Et c'est ce qui dans certaines situations peut aussi permettre de protéger face à de telles pressions nos élus - parce que je ne sous-estime pas pour certains la pression sur le terrain qui peut exister.

Nous aurons sur beaucoup de sujets relevant du domaine médical, relevant de l'urbanisme des décisions très concrètes qui seront portées par ce texte de loi mais qui correspondent là aussi à des situations observées qui contreviennent qui à l'ordre public, qui à l'égalité femmes hommes et qu'il est important de régler avec beaucoup de calme là aussi, de respect, de pragmatisme.

Au sein de nombreux services publics exercés par des entreprises, en particulier les transports en commun, nous avons aussi vu ces dernières années se multiplier les dérives. Elles choquent et souvent elles sont constatées avec une forme d'impuissance parce qu'il y a un contournement de la loi. Des contrôleurs qui refusent à des femmes l'accès aux bus en raison de leur tenue - pour être très clair parce qu'elles n'ont pas une tenue qu'ils considèrent eux-mêmes comme décente ; des demandes de port de signes ostentatoires d'agents, certes de délégataires privés mais d'agents qui exercent des services délégués par la commune, par le département, par l'Etat ; et donc qui portent ces signes dans le cadre de leurs missions. Des phénomènes de radicalisation poussés qui progressent - nous avons ainsi, ces derniers mois, été amenés à suivre avec beaucoup plus d'attention plus de 80 personnes travaillant dans les services de Roissy Charles de Gaulle.

Tous ces sujets montrent que là où la neutralité du service public était claire et établie quand elle est dans la main des fonctionnaires, dans les lieux maîtrisés, s'étaient installées une série de dérives lorsque le service public était concédé. Ce que ce texte de loi permettra de faire de manière très concrète, c'est que l'obligation de neutralité sera applicable aux agents publics dans le cadre, évidemment, de leur action. Mais surtout, elle sera étendue aux salariés des entreprises délégataires ce qui n'était pas clairement le cas jusqu'alors. Ce qui nous permettra sur chacune des situations inacceptables que j'évoquais d'avoir une réponse claire, ferme, d'éviter ces dérives, parfois ces pressions inadmissibles. Tous ces faits qui ne sont

pas conformes à nos principes, il fallait s'y attaquer et nous le faisons avec fermeté et conviction. Contrôler, poursuivre, sanctionner. Mais cela ne suffit pas.

A l'islamisme radical, brandi comme une fierté, nous devons opposer un patriotisme républicain assumé et aller plus loin. Le deuxième axe c'est celui qui concerne les associations. Nos associations sont un pilier de notre pacte républicain ; extrêmement importantes, le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports le sait ô combien et je crois que tous les élus ici présents et le préfet le savent. Nos associations sont des acteurs, des relais et dans notre histoire elles ont forgé hors du temps, si je puis dire, stricto sensu de la République ou de nos rites républicains ou du temps de l'école ou des temps consacrés, elles forgent un temps de vie où nos valeurs sont en partage. Il est donc assez logique que celles et ceux qui portent ce projet de séparatisme islamiste aient investi le champ associatif parce qu'ils l'ont identifié comme la forme, en tout cas l'espace le plus efficace pour diffuser leurs idées. Rendre des services que des associations laïques ou que d'autres associations respectant la loi de la République ne rendaient plus, parfois que la République elle-même ne rendait plus et, par ce truchement, diffuser de manière subreptice, ou de manière très revendiquée, un message d'islam radical. Ce que nous constatons avec vous, avec les médias, les préfets, avec les universitaires qui travaillent le sujet, c'est que nombre d'associations proposant des activités sportives, culturelles, artistiques, linguistiques ou autres, qui ont pour raison d'être l'accompagnement des plus précaires ou l'aide alimentaire, déploient en réalité des stratégies assumées d'endoctrinement.

Les associations doivent unir la nation et pas la fracturer - et nous ne céderons rien sur ce principe qui est au cœur même de la liberté qui est associée à la protection des associations dans notre pays et au statut si particulier qu'elles occupent dans la République. Les motifs de dissolution des associations en conseil des ministres étaient jusque-là très limités : limités aux faits de terrorisme, de racisme et d'antisémitisme. Ils seront étendus à d'autres motifs comme les faits d'atteinte à la dignité de la personne ou de pressions psychologiques ou physiques.

Nous devons aller jusqu'au bout. Nous allons donc renforcer les contrôles, mettre dans la loi les principes en vertu desquels il sera permis de dissoudre les associations et assumer que, en vertu de nos principes républicains et sans attendre que ce soit le pire, on puisse dissoudre des associations dont il est établi qu'elles portent ces messages, qu'elles contreviennent à nos lois et nos principes. Avant la dissolution, il y a le financement. Toute association sollicitant une subvention auprès de l'État ou d'une collectivité territoriale devra signer un contrat de respect des valeurs de la République et des exigences minimales de la vie en société, pour reprendre la formule du Conseil constitutionnel. Si le contrat est rompu, ses responsables devront rembourser car il est nécessaire que l'argent public ne serve pas à financer les séparatistes ; c'est d'évidence. Beaucoup ont commencé sur cette voie et d'ailleurs dans votre département, je sais que beaucoup d'élus ont commencé à faire signer aux associations sportives ces chartes de laïcité. C'est un contrat renforcé, commun que nous proposerons à l'ensemble des collectivités territoriales comme modèle, que nous appliquerons, et nous avons commencé à le faire. Le ministre l'a fait pour d'ailleurs toutes les associations relevant du ministère de la Ville et nous sommes en train de le déployer pour toutes les associations du ministère des Sports parce que c'est une nécessité. Mais nous souhaitons que partout, États, collectivités, sur tout le territoire, aient la même nature de contrats et d'exigences et les mêmes règles en termes de respect des financements - avec là aussi un contrôle qui sera permis sur cette base et donc un suivi financier et une obligation de remboursement, comme je l'évoquais.

Au total, sur nos associations, la loi ainsi proposée permettra de renforcer les éléments de contrôle, le respect de nos valeurs républicaines, mettra des contraintes supplémentaires en termes de clarté du respect de nos principes sur les financements et permettra des dissolutions, là aussi, lorsque les infractions sont constatées sur les principes que j'évoquais. C'est une nécessité, nous le faisons en respectant la liberté d'association, avec un travail très fin qui a été mené par le garde des Sceaux et le ministre de l'Intérieur, et je les en remercie. Mais je crois aussi que c'est par ce dispositif que nous pourrons, beaucoup

plus efficacement, fermer les structures inacceptables et accroître la pression sur les associations qui, subrepticement, dérivent.

Le troisième pilier de notre stratégie, c'est l'école. Celui-ci est ô combien essentiel et vous constatez qu'à mesure que j'avance, je rentre, si je puis dire, dans l'intimité de notre vie républicaine. L'école, c'est le creuset républicain. C'est ce qui fait qu'on protège nos enfants de manière complète par rapport à tout signe religieux, à la religion. C'est vraiment le cœur de l'espace de la laïcité, et c'est ce lieu où nous formons les consciences pour que les enfants deviennent des citoyens libres, rationnels, pouvant choisir leur vie. L'école est donc notre trésor collectif. C'est ce qui permet dans notre société de bâtir ce commun qu'est la République.

Or, là aussi, nous avons vu des dérives, nous voyons des contournements et nous avons un combat à mener. Aujourd'hui, plus de 50 000 enfants suivent l'instruction à domicile, un chiffre qui augmente chaque année. Chaque semaine, directeurs et directrices découvrent des cas d'enfants totalement hors système. Chaque mois, des préfets ferment des écoles, entre guillemets car elles ne sont pas déclarées même comme telles, illégales, souvent administrées par des extrémistes religieux. Partout sur notre territoire, le phénomène que nous voyons est simple, des parents d'élèves qui viennent voir le directeur ou la directrice d'école et qui disent : "le cours de musique, c'est terminé, sinon, il ne reviendra plus. La piscine avec les autres, c'est terminé, sinon, il ne reviendra plus". Il y a ensuite des certificats pour allergie au chlore qui sont donnés, puis des absences répétées et enfin, la déscolarisation. "Nous allons l'inscrire au CNED. Ce sera très bien fait. C'est plus simple pour nous." Ces enfants ne vont pas au CNED. Parfois, ils ne reçoivent aucune éducation. Mais ils vont dans des structures qui ne sont nullement déclarées. La semaine dernière, nous en avons encore identifié une en Seine-Saint-Denis. Des structures très simples, des murs, presque pas de fenêtres. Les enfants qui arrivent à 8h chaque jour, qui repartent à 15 heures, des femmes en niqab qui les accueillent. Et lorsqu'on les interroge, des prières, certains cours, voilà leur enseignement. C'est une réalité. Nous devons la regarder, la nommer en face.

Sur ce sujet, face à toutes ces dérives qui excluent des milliers d'enfants de l'éducation à la citoyenneté, de l'accès à la culture, à notre histoire, à nos valeurs, à l'expérience de l'altérité qui est le cœur de l'école républicaine, j'ai pris une décision, sans doute, et je la mesure, et nous en avons beaucoup débattu avec les ministres, sans doute l'une des plus radicales depuis les lois de 1882 et celles assurant la mixité scolaire entre garçons et filles en 1969. Dès la rentrée 2021, l'instruction à l'école sera rendue obligatoire pour tous dès 3 ans. L'instruction à domicile sera strictement limitée, notamment aux impératifs de santé. Nous changeons donc de paradigme, et c'est une nécessité. Notre école, ensuite, ne peut en aucun cas faire l'objet d'ingérence étrangère.

Nous l'avons constaté, c'est le fameux système des EICO, des enseignements de langue et culture d'origine, qui conduisait à avoir sur notre sol, dans un cadre contractuel avec les pays d'origine, des enseignants qui ne maîtrisaient parfois pas le français, qui prodiguaient un enseignement dans le cadre de ces EICO, je rappelle qu'ils faisaient l'objet de contrats avec l'Algérie, le Maroc et la Turquie, des enseignements qui eux-mêmes n'étaient pas conformes aux lois de la République ou aux principes fondamentaux de nos programmes.

Comme je l'avais annoncé à l'hiver dernier à Mulhouse, un travail a été conduit par le ministre de l'Éducation nationale et le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères pour précisément mettre un terme à ce système et faire en sorte que nous n'ayons qu'un système, celui des EILE, où nous pouvons avoir un enseignement par exemple en langue arabe, une contractualisation avec ces Etats, mais où nous avons un contrôle sur les enseignants, sur le respect de nos valeurs et sur les capacités linguistiques en langue française de ces derniers, c'est-à-dire un vrai contrôle de l'Éducation nationale sur la qualité des enseignants et de l'enseignement. C'est aujourd'hui une réalité. Nous sommes en train de parachever les derniers termes de la négociation. Mais au terme de négociations serrées avec les trois pays que

j'évoquais, nous mettons donc bien fin aux ELCO. Ce n'est pas simplement un projet qui avait parfois pu être par le passé agité, discuté ; c'est une réalité.

Ensuite, parce que l'école doit d'abord inculquer les valeurs de la République et non celles d'une religion, former des citoyens non des fidèles, les écoles hors contrat, qui sont davantage contrôlées grâce à la grande avancée que constitue la loi dite Gatel, feront l'objet d'un encadrement encore renforcé.

Je le dis ici très clairement, la liberté d'enseignement est importante dans notre République et il ne s'agit en aucun cas de la remettre en cause, de réveiller des passions que notre pays a pu connaître et qui seraient contre-productives. Et je pense que là aussi, il ne faut avoir aucun amalgame. La liberté d'enseignement, nous savons vivre avec, nous nous sommes organisés et les choses avancent bien. Mais sur le parcours des personnels, le contenu pédagogique des enseignements, l'origine des financements, il est légitime que l'État renforce les contrôles. Nous avons tous été confrontés ces derniers mois à des cas de lycées, de collèges qui parfois étaient financés par l'État, par les régions et sur lesquels nous n'avions pas une visibilité complète parce que la loi ne le permettait pas. On se réveille quand le scandale arrive, ce qui est la pire des choses. Et donc ce qui a été décidé, c'est de doter le ministère, justement, des voies et moyens de contrôler chacun de ces sujets, de pouvoir procéder à des fermetures administratives quand elles s'imposent et il faut les assumer tout en respectant la liberté d'enseignement et sans créer de passions inutiles.

La République s'est construite autour de l'école, qui forme plus que des individus, qui élève des citoyens, qui façonne des esprits libres. C'est pourquoi, j'en suis convaincu, la République résistera par l'école à ceux qui veulent la combattre ou la diviser, et c'est par l'école que nous permettrons à tous nos enfants d'accéder aux savoirs, à la culture, à la civilité républicaine et donc à devenir pleinement citoyens et citoyennes.

Ce projet, vous le constatez, est extrêmement ambitieux. Il a fait l'objet d'un très grand travail et je veux en remercier vraiment les ministres, et il est pour moi un pilier essentiel de cette stratégie, positif mais déterminé.

Le quatrième axe de la stratégie que nous entendons conduire, de ce réveil républicain, il consiste à bâtir enfin un islam en France qui puisse être un islam des Lumières. Je suis toujours prudent sur ces formules, on en a eu beaucoup. On a pu parler d'un islam de France. Je ne veux pas ici rentrer dans des débats sémantiques parce que j'ai constaté que quand je les introduisais, je nourrissais ensuite énormément de commentaires. Donc, je ne pense pas qu'il faille une forme d'islam gallican, non. Mais il nous faut aider cette religion dans notre pays à se structurer pour être un partenaire de la République pour ce qui est des affaires que nous avons en partage. Et c'est normal. Les autres religions se sont ainsi structurées, d'abord parce que c'est leur histoire, parfois, je dirais, leur structure même, et nous avons appris à vivre ensemble. Mais là aussi, nous nous devons la lucidité.

Lorsque la loi de 1905 a été votée, l'islam n'était pas une religion si présente dans notre pays. Et elle s'est beaucoup développée ces dernières années aussi à travers les vagues migratoires qui sont plutôt celles du 20ème siècle. Et donc, nous sommes face à une réalité dont l'organisation ne correspond pas à nos propres méthodes, à nos propres truchements. Nos interlocuteurs, aujourd'hui, n'assument pas une vraie responsabilité culturelle. Et donc, il est très difficile pour le ministre en charge des cultes, des préfets, des maires, de savoir à qui ils parlent lorsqu'ils veulent pouvoir évoquer les sujets qui relèvent du culte et ont un impact sur notre vie en société et parfois sur l'ordre public. Parce que le culte n'y est pas ainsi organisé.

Ça fait 3 ans qu'on travaille sur ce sujet d'arrache-pied. J'ai discuté avec à peu près tous les spécialistes, acteurs, les différentes équipes de direction du CFCM. J'ai pu à un moment réfléchir à une voie, celle d'une approche concordataire, mais je pense qu'elle était inadaptée au temps que nous vivons. Elle aurait créé des ruptures avec les autres religions, son cadre juridique aurait été très fragile, et je pense qu'elle aurait



sans doute d'ailleurs suscité des réflexions contre-productives. Vous allez vous occuper, vous État, d'organiser l'islam, c'est donc vous qui allez financer telle et telle chose avec l'argent du contribuable ? Je vous laisse imaginer ce dans quoi nous serions rentrés, vu la passion des débats d'ordre irrationnel que nous avons parfois.

C'est pourquoi nous avons engagé un travail de structuration et aussi de responsabilités partagées. Il y a maintenant un peu plus de deux ans, le ministère de l'Intérieur a demandé à chaque préfet dans les départements d'identifier les interlocuteurs de l'islam. Ce qui aujourd'hui n'était pas véritablement fait, vous le savez, ce sont plutôt les CRCM qui existent. Ce travail a été fait et a permis d'identifier dans chaque département, ou dans certains territoires de manière interdépartementale, les interlocuteurs, donc de structurer un dialogue. Et nous avons mené un vrai travail, une vraie réflexion avec le Conseil français du culte musulman. Et c'est ce chemin que nous allons ouvrir ensemble. C'est-à-dire, essayer ensemble de bâtir une organisation qui va nous permettre, je l'espère, je le crois, de construire un islam des Lumières dans notre pays. C'est-à-dire un islam qui puisse être en paix avec la République, en respectant toutes les règles de séparation et en permettant d'apaiser toutes les voix. Ce n'est pas le travail de l'État de structurer l'islam. Mais nous devons, nous, permettre, accompagner cette émergence, et c'est ce que ce dialogue, toute cette préparation nous a permis de faire.

D'abord, et c'est le premier point en la matière, en libérant l'islam en France des influences étrangères. Sur ce sujet, nous allons le faire de deux manières, parce qu'il y a deux types d'influences. Il y a une influence qui est visible, qui est assumée, et il y a une influence qui est parfois plus profonde et dangereuse, mais qui est moins visible et moins assumée.

La première influence qu'on a décidée de réduire, en concertation avec les pays, c'est l'organisation même de l'Islam consulaire. Vous le savez, nous sommes un pays où nous organisons la formation des imams dans des pays étrangers, mais aussi celle de psalmodieurs que nous faisons venir de manière régulière. C'est la Turquie, le Maroc et l'Algérie qui fournissaient ces imams et ces psalmodieurs. Nous avons décidé de mettre fin à ce système, de manière totalement apaisée avec les pays d'origines. Et en transition, c'est-à-dire sur 4 ans en moyenne, parce qu'il faut que les choses se fassent progressivement parce que, je vais y revenir, nous allons nous-mêmes former nos imams et nos psalmodieurs, les musulmans en France. Et donc, nous devons détacher ce lien qui est celui qu'on nomme de l'islam consulaire. Parce qu'il nourrit des rivalités, des dysfonctionnements mais surtout, il continue de faire porter ce surmoi post-colonial que j'évoquais par ailleurs, avec énormément d'ambiguïtés et il ne permet pas à la structuration de cette religion dans notre pays d'avancer comme il faut. Et je le dis de manière vraiment très apaisée et en accord à la fois avec le CFCM et les 3 pays que j'évoquais. Et donc, nous mettons fin à ce lien et à cette influence étrangère.

L'autre influence, plus pernicieuse, plus grave, c'est celle du financement. Jusqu'à présent, nous avons une ambiguïté. Beaucoup de structures passaient par la loi de 1901 pour financer des activités culturelles et avec beaucoup d'opacité. Des structures qu'on voyait arriver, on en a vu arriver tellement sur nos territoires dont nous découvrons qu'elles avaient été financées par telle fondation, parfois tel État étranger, tels intérêts, sans beaucoup de transparence. Les mosquées seront ainsi incitées à sortir de la forme associative pour basculer vers le régime prévu par la loi de 1905, à la fois plus avantageuse fiscalement et davantage contrôlée sur les plans des financements venant de l'étranger. Mais au-delà de cela, tous ceux qui continueraient à choisir la voie de 1901 verraient un contrôle renforcé drastiquement en termes d'origine de financement, du contrôle de cette origine et de transparence sur les fonds.

Qu'est-ce que nous allons faire pour parler en termes simples, pour ceux qui connaissent ces questions ? Nous allons répliquer pour toutes les associations culturelles qui se sont inscrites dans le cadre de la loi de 1901, les contraintes qui existaient dans le cadre de la loi de 1905, sans les avantages fiscaux de la loi de 1905. Normalement, c'est une incitation plutôt à aller vers 1905. Mais surtout, c'est la fin d'un système d'opacité. Il ne s'agit pas d'interdire les financements venant de l'étranger. Il s'agit simplement de les

encadrer, de les rendre transparents, de les maîtriser. C'est un élément essentiel, là aussi, pour libérer l'islam en France des influences étrangères qui sont rarement pour le meilleur et comme nous l'avons constaté, le plus souvent pour le pire. Et il s'agit véritablement de revenir à l'esprit et à la lettre de la loi de 1905, au fond que ces contournements et des décennies de laisser-aller ont édulcoré dans la pratique. Ce que nous allons, de fait, faire pour tous les lieux de culte c'est donc renforcer les contrôles en termes de financement et aussi sur les associations qui les portent, renforcer comme je le disais tout à l'heure dans le deuxième axe, notre contrôle sur la nature de ce qui est dit, les actions qui y sont menées et le respect des valeurs de la République chez toutes celles et ceux qui les portent et les font vivre.

Ensuite, la volonté de protéger les responsables des mosquées des putschs, des prises de contrôle hostiles par des extrémistes, est un élément très important de cette structuration. Aujourd'hui, sur notre territoire, ce que nous voyons et je sais que les élus ici présents l'ont eux-mêmes constaté et parfois vécu, c'est au fond les prises de contrôle hostiles qui existent au niveau des mosquées pour aller justement soudainement changer les dirigeants de l'association culturelle en quelques jours. Et on se réveille, en quelques jours on voit des islamistes radicaux profiter des faiblesses dans les statuts pour prendre le contrôle de l'association, de tous ses financements et mener la pire des politiques. Cela n'arrivera plus. Ce que nous allons très clairement installer c'est un dispositif anti-putsch, très robuste, dans la loi, qui permettra d'éviter que ces protagonistes qui sont les plus subtils, les plus sophistiqués, n'utilisent les faiblesses de nos propres règles pour venir prendre le contrôle des associations culturelles et des mosquées pour aller prédiquer le pire, organiser le pire, souvent mener d'ailleurs dans le cadre de l'association culturelle des activités qui ne le sont pas du tout, qui commencent à devenir politiques, etc. etc.

Enfin l'ambition de former et promouvoir en France une génération d'imams mais aussi d'intellectuels qui défendent un islam pleinement compatible avec les valeurs de la République est une nécessité. L'islam est une religion qui existe en France. Je sais que beaucoup ne veulent pas le voir et pensent que ce serait une manière efficace de lutter contre l'islam radical. Je pense que c'est une stupidité. D'abord parce que nier le réel n'est jamais une bonne voie et ensuite parce que, comme je vous le disais tout à l'heure, je pense que c'est le plus grand cadeau qu'on pourrait faire à ceux qui veulent basculer la République. Mais il nous faut, comme je le disais, aller au bout de cette structuration.

Et donc ce dont nous sommes convenus avec le Conseil français du culte musulman, c'est que d'ici à 6 mois au plus tard celui-ci allait finaliser un travail largement commencé depuis plusieurs mois et indispensable. Un travail qui consiste premièrement à labeliser des formations d'imam dans notre pays. Deuxièmement, à assumer une responsabilité culturelle qui sera celle de la certification des imams. Troisièmement, d'écrire une charte dont le non-respect entraînera révocation des imams. La structuration du pèlerinage du hajj apportera des financements nécessaires. Nous avons conduit un très gros travail avec l'Arabie saoudite pour régler celui-ci et là aussi un travail a été mené par le CFCM, par la MIF, pour justement bâtir une solution qui permettra d'avoir ainsi des financements et de structurer ces formations.

Ce que je vous décris là, ça n'est pas l'État qui le fera, en vertu même du principe de séparation, ce sera au Conseil français du culte musulman. Mais je lui fais confiance et c'est une responsabilité immense que nous lui confions. Mais en même temps, je leur ai dit avec le ministre il y a deux jours, c'est une pression immense que nous allons exercer sur eux, parce que nous n'avons pas le droit d'échouer. Je pense que c'est aujourd'hui ce dont nous avons besoin.

S'agissant de la dimension intellectuelle, profane, l'État doit lui aussi s'engager. S'engager et soutenir ce qui, dans notre pays, doit nous permettre de faire émerger une meilleure compréhension de l'islam et aussi une meilleure formation intellectuelle, académique qui des religieux, mais tous nos concitoyens qui s'intéressent à cette religion, à cette civilisation pour mieux nous connaître aussi les uns les autres parce que c'est un enjeu pour nous-mêmes. À cette fin, nous soutiendrons à hauteur de 10 millions d'euros les initiatives qui seront prises par la Fondation pour l'islam de France en matière de culture, d'histoire et de science. Je pense en particulier au développement d'études islamiques de haut niveau à l'université. Je

décide aussi que nous allons créer un Institut scientifique d'islamologie, et au bénéfice de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, nous créerons des postes supplémentaires dans l'enseignement supérieur pour, là aussi, continuer le travail, parfois le reprendre, en matière de recherche sur la civilisation musulmane mais aussi sur le Maghreb, le bassin méditerranéen, l'Afrique.

Beaucoup de ces sujets où la France excellait sur le plan académique ont été affaiblis et nous les avons abandonnés. Et ce faisant, nous avons laissé le débat intellectuel à d'autres, à ceux qui sont hors de la République en l'idéologisant, mais parfois à d'autres traditions universitaires. Je pense à la tradition anglo-saxonne qui a une autre histoire et qui n'est pas la nôtre. Et quand je vois aujourd'hui certaines théories en sciences sociales totalement importées des États-Unis d'Amérique avec leurs problèmes, que je respecte et qui existent, mais qui viennent s'ajouter aux nôtres, je me dis que nous sommes déraisonnables à ne pas faire ce choix. Et donc nous devons réinvestir, nous, très clairement, le champ des sciences sociales, de l'histoire, de la connaissance des civilisations, massivement en créant des postes, en développant le dialogue et la controverse académique et scientifique pour ne pas laisser la connaissance, la compréhension de l'islam comme religion, de la civilisation qu'elle porte, de sa contribution aussi à notre pays et notre continent à des débats idéologiques et exclusivement politiques.

Cette tâche, nous la mènerons là aussi avec beaucoup de méthode et de volonté. Je veux que la France devienne ce pays où on puisse enseigner la pensée d'AVERROES, d'IBN KHALDUN, que nous puissions être un pays d'excellence dans l'étude des civilisations musulmanes. Nous nous le devons à nous-mêmes et nous le devons pour cette lutte que j'évoquais. Parce qu'il n'y aura pas de réussite du projet que j'évoquais depuis tout à l'heure si nous ne connaissons pas mieux, si nous ne comprenons pas mieux les civilisations qui de fait cohabitent sur notre sol compte tenu de ce qu'est aujourd'hui le peuple français.

Il nous faut aussi, et le ministre de l'Éducation nationale, à plusieurs reprises, s'est engagé sur ce point, enseigner davantage la langue arabe à l'école ou dans un périscolaire que nous maîtrisons. Car notre jeunesse est aussi riche de cette culture plurielle et il faut sur ce sujet, sortir de l'hypocrisie dans laquelle nous sommes. Quand nous ne l'enseignons pas à l'école ou dans un périscolaire qui est compatible avec les lois de la République, nous acceptons qu'il y ait plus de 60 000 jeunes aujourd'hui qui vont l'apprendre dans des associations qui leur proposent pour le pire et qui sont manipulés par ceux que j'évoquais. Et donc l'arabe, mais aussi beaucoup d'autres langues qui sont la richesse même de nos enfants, de leurs familles, nous devons savoir dans notre République à la fois les reconnaître mais les exalter, les faire vivre dans le cadre républicain. De manière extraordinairement décomplexée, simplement de manière encore une fois conforme à nos principes, mais reconnaissant notre richesse. Sortons de l'hypocrisie donc, ne déléguons pas cet enseignement et d'ici à deux ans, notre volonté avec le ministre, c'est d'avoir une vraie politique de connaissance des langues et des civilisations aussi à l'école, avec des enseignants et avec des locuteurs qui sont certifiés au plan linguistique et dont nous savons qu'ils respectent les valeurs de la République.

Enfin, et c'est le cinquième axe sur lequel je voulais insister. S'il faut faire craindre la République en appliquant ses règles sans faiblesse et redonner force à la loi, s'il faut reconquérir sur des axes essentiels que j'ai évoqués, il faut aussi la faire aimer à nouveau en démontrant qu'elle peut permettre à chacun de construire sa vie. Nous avons au fond un devoir d'espoir. Et je le dis très simplement dans le débat qui est le nôtre, parce qu'il y a aussi une forme d'insécurité qui s'est installée, que certains ont qualifié d'insécurité culturelle, je crois à juste titre, parce que notre société est perclus de fractures, de non-dits que nous avons laissé s'installer. On voudrait croire qu'on peut régler tous les problèmes par des décrets et par des lois.

Notre République a réussi quelque chose d'extraordinaire à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et au début du 20<sup>ème</sup> siècle, elle a réussi parce qu'elle a conquis, elle a installé un ordre républicain, elle l'a réussi par l'école, elle l'a réussi par ses services publics, par la justice mais elle l'a réussi parce qu'elle a fait aimer la République, parce que pour des tas d'enfants, la République a donné un avenir. Et partout où la République ne donne

plus d'avenir, n'attendez pas que ces enfants l'aiment, malheureusement. Et ça ne se décrète pas l'amour. Ça ne se légifère pas l'espoir. Ça se démontre.

Et donc le travail que nous avons commencé avec beaucoup de vigueur, je veux ici lui rendre hommage, c'est celui que nous devons intensifier. Cela implique en effet de refaire entrer la République dans le concret des vies. Et là, on a besoin de le faire avec tous les fonctionnaires, avec tous les élus, avec détermination et je sais que vous êtes ses combattants. Et ce qui est très dur, c'est comme beaucoup parfois de terrain était perdu, tout ce qui se fait ces dernières années qu'on fait tous ensemble, ça ne se voit pas forcément assez, ça a un caractère ingrat, mais je veux ici le redire avec force : le dédoublement des classes pour 300 000 élèves, c'est de la République au concret pour des enfants qui vont pouvoir apprendre à lire, écrire, compter, être éduqués dans les territoires les plus difficiles. C'est une réalité. Les réformes de l'orientation de l'accompagnement, tout ce qu'on a fait sur le temps extra-scolaire, devoir fait, etc., quartiers d'été cet été, avec ce qu'on a appelé l'été apprenant et culturel et sportif.

C'est une reconquête essentielle, c'est du concret pour ces enfants qu'on n'a pas laissé dans la main d'associations qui veulent la fin de la République. Ce travail est essentiel et nous le poursuivrons. L'ouverture de 80 cités éducatives, la labellisation de 530 maisons France Services, dans le secteur culturel, l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques pour plus de 600 communes, la création, comme ici aux Mureaux, de près de 100 Micro-folies. C'est une série d'initiatives, de bataille, de terrain, si je puis dire, qu'on a tous mené ensemble ces dernières années pour aller reconquérir et dire : la République doit revenir. Mais c'est vrai dans toutes les composantes. Lorsqu'on a décidé 10 milliards supplémentaires pour l'ANRU, aller reconquérir, réouvrir des quartiers, redonner des financements aux associations de terrain, décider, comme on l'a fait cette année, de redonner des crédits à la justice pour permettre la justice de proximité dans ces maisons France Services, mais aussi en redonnant des moyens très concrets pour que la réponse de notre justice corresponde aussi aux moyens qu'on met du côté de notre sécurité.

C'est la République qui revient et qui reprend un sens ce qu'on a fait avec les quartiers de reconquête républicaine, avec la police de sécurité du quotidien. Ce que le ministre est en train de déployer, là aussi pour redonner des moyens. Ce qu'on fait lorsqu'on se bat contre l'inégalité femmes-hommes sur le terrain en redonnant des moyens aux associations, mais en permettant là aussi à la République de revenir avec des moyens, des structures. C'est la politique que nous menons. Et donc, tout cela s'est déployé depuis 3 ans avec force détermination, avec beaucoup de propositions qui ont été portées par les ministres qui ont été aussi portés par Jean-Louis BORLOO, dont je veux saluer le travail, l'implication et les idées. Et quand je regarde le rapport qui nous avait été remis, plus de trois quarts ont été mise en œuvre. On peut s'en féliciter. Et je pense que toutes ces énergies, nous en avons besoin.

Et donc, ce qu'il nous faut faire aujourd'hui, c'est d'aller plus loin. Nous le ferons avec le dédoublement des classes actuellement étendues aux élèves de grande section. 40 cités éducatives supplémentaires qui seront créées, 300 maisons France Services supplémentaires qui ouvriront dans les prochaines semaines, un investissement supplémentaire dans l'ANRU. Sur la sécurité et sur la justice, des investissements supplémentaires de concret avec sur le terrain des magistrats, des greffiers, des juges, parfois aussi des volontaires qui viendront aider dans des tâches de proximité, comme vous l'avez développé Monsieur le maire, avec aussi des policiers, des gendarmes sur le terrain et des moyens supplémentaires.

Notre horizon est simple : c'est assurer une présence républicaine au bas de chaque tour, au bas de chaque immeuble. Là où nous avons reculé il faut revenir. Là où la réponse de la République n'était plus intelligible parce qu'on mettait des mois et des mois à répondre aux délits, on doit redonner du sens collectivement en permettant à notre justice de retrouver les moyens de répondre vite, de manière adaptée comme elle le fait pour que tout retrouve un sens, pour la victime comme pour le fauteur de trouble comme pour nos forces de sécurité.

Nous aimons la République au fond tous quand elle tient ses promesses d'émancipation. Tout ce que je viens d'évoquer c'est ce qui garantit cette promesse d'émancipation. La République c'est à la fois un ordre et une promesse. Et donc ce qu'il nous faut faire avec beaucoup de force c'est aller plus loin sur cette voie.

J'ai commencé à égrener des pistes pour l'égalité des chances, nous les poursuivrons en cette matière, dans la lutte contre les discriminations, en matière d'emploi et de logement avec de nouveaux testings qui ont été décidés, dans la systématisation des quartiers d'été que j'évoquais que nous allons pérenniser et pour faire en sorte que chacun, quelle que soit sa couleur de peau, son origine, sa religion, puisse trouver sa place. Ni le racisme ni l'antisémitisme ne sont compatibles avec la République. C'est pourquoi il nous faut aussi dans le cadre même de cette stratégie avoir l'ambition d'aller beaucoup plus loin que ce que nous avons commencé à faire. Je présenterai au cours de l'automne de nouvelles décisions en la matière et elles seront déclinées là aussi dans chaque département par les préfets en associant tous les élus, mais avec des choses profondes et simples.

En matière de logement, nous devons changer enfin radicalement nos textes. Nous ne pouvons pas continuer d'ajouter la pauvreté à la pauvreté. Tant que nous n'arrêterons pas cela, nous continuerons les difficultés éducatives, de formation et les problèmes que j'évoquais. Ce texte doit porter une réforme profonde de notre organisation en matière de logement, en particulier de logement social. De la même manière, nous devons porter, assumer la part de la relance qui ira à ces quartiers de la République. Il doit y avoir une part de ce plan de relance qui permet l'émancipation culturelle, économique, écologique de nos quartiers.

Arrêtons de traiter une partie de notre jeunesse ou de nos citoyens comme des consommables, ou au fond des simples bénéficiaires de politiques publiques. Ils veulent faire. Ils veulent l'excellence. Ils veulent qu'on leur laisse la chance de réussir. Et donc dans ce plan France Relance, il doit y avoir et il y aura, j'aurai l'occasion de les présenter dans les prochaines semaines, là aussi, des changements profonds pour permettre à nos quartiers et à nos quartiers les plus en difficulté de mener les projets éducatifs, culturels, entrepreneuriaux qui sont souhaités et de réussir la transition, à la fois numérique et environnementale. Là aussi, ces transitions doivent être conduites. Là aussi, nous devons aider à réussir.

Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, à travers ces 5 grands axes que j'ai voulu évoquer ce matin, c'est toute une stratégie de mobilisation de la nation pour un réveil républicain. Alors j'ai conscience que j'ai peut-être déçu ceux qui attendaient des caricatures dans un sens ou dans l'autre. Je l'assume et je continuerai de l'assumer.

Ce réveil républicain, il ne peut pas être le fait de quelques-uns. On n'administre pas des consciences. On gouverne un pays, on engage des citoyens. Et donc ce réveil, c'est celui des responsables politiques que nous sommes, des préfets, des policiers, des gendarmes, des professeurs, des fonctionnaires, des élus, des associations, des magistrats. De toutes celles et ceux qui, au quotidien, ont à faire vivre cette promesse. Ils ne m'ont pas attendus pour faire les constats que j'évoquais, mais nous voulons aujourd'hui leur donner les moyens de faire et un cadre clarifié et aussi des moyens en conséquence pour pouvoir agir.

Ce réveil c'est celui de tous les citoyens, c'est celui d'une France unie autour de ses valeurs. Plus nos ennemis chercheront à nous opposer, plus nous serons rassemblés. Plus ils chercheront à nous détruire, plus nous ferons bloc. Plus ils chercheront à faire vaciller nos valeurs, plus nous serons intransigeants, intransigeants, parce que c'est notre histoire dont il s'agit mais intransigeants parce qu'à cette intransigeance correspond la bienveillance républicaine que j'évoquais. Mais je vous le dis avec beaucoup de conviction, il y a au fond, derrière cette question existentielle pour notre nation, à réapprendre les raisons que nous avons de vivre ensemble.

Chaque jour, chaque jour, les uns et les autres veulent mettre en avant les bonnes raisons de nous diviser. Nous ne sommes pas une société d'individus. Nous sommes une nation de citoyens. Cela change tout. On

apprend à être citoyen, on le devient. Ce sont des droits et des devoirs. Mais je ne céderai rien à ceux qui veulent nous diviser dans un sens ou dans l'autre, parce que je crois que notre plus beau trésor, c'est ce bloc que nous formons. Il est un et pluriel, ne l'oublions jamais. C'est ça la force de notre république. Pluriel, ça ne veut pas dire que nous serions un agglomérat de communautés. C'est que nous sommes une communauté nationale. Mais cette communauté nationale a 66 millions d'histoires. Et quelque chose qui est à chaque fois plus grand que chaque individu, ce qui fait qu'un individu devient citoyen. Son adhésion à l'universel républicain, c'est cela qu'il nous faut défendre.

Le Gouvernement prendra ses responsabilités en finissant le travail sur ce texte de loi. Je sais que l'ensemble de celles et ceux qui servent l'État le feront. Je sais que nos élus seront au rendez-vous et je sais que tous nos citoyens prendront cette part.

Vive la République et vive la France ! Je vais maintenant répondre à vos questions.